

CAP Finistère

Municipales 2014
Pensez aux procurations !



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1039

VENDREDI 7 MARS 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Non aux salariés «low cost»

Après le rapport présenté par Chantal Guittet, Richard Ferrand a, au nom du groupe socialiste, défendu la proposition de loi

«visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale».



Une loi pour les salariés

L'Assemblée nationale l'a adoptée en première lecture, le mardi 25 février, malgré la déplorable abstention de l'UMP et du Front de gauche», a indiqué le député de la 6^e circonscription.

La directive de 1996 dite «détachement des travailleurs» donne, en effet, lieu à des fraudes et des détournements massifs consistant à utiliser de la main-d'œuvre bon marché comme un instrument de concurrence. L'emploi de salariés «low cost» s'est ainsi développé à travers un recours, tantôt légal, tantôt illégal, à la directive détachement.

«Face à cette situation dangereuse qui engendre des dégâts importants pour notre économie et notre système social, il était urgent d'adapter notre législation en cohérence avec le compromis auquel le Conseil de l'UE a abouti le 9 décembre 2013», a expliqué Richard Ferrand.

Sans attendre, le groupe socialiste a donc décidé d'anticiper la transposition de la future directive d'exécution tout en la complétant par des mesures nationales allant plus loin, dans le respect du droit européen.

«En mettant un place un arsenal de mesures pour dissuader le recours massif ou frauduleux au détachement des travailleurs, nous protégeons tout

à la fois nos entreprises, nos emplois et l'Union européenne elle-même», a estimé le député finistérien.

Plusieurs propositions contenues dans le rapport Savary, auquel a participé Chantal Guittet, ont été reprises dans le projet de loi. Ainsi, la responsabilité solidaire des donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrage avec ses sous-traitants, dont le principe a été retenu par l'ensemble des États membres, le 9 décembre, sera applicable en France.

Dans un souci d'efficacité maximale, les députés ont articulé cette coresponsabilité en trois temps. D'abord, un devoir de vigilance partagé sur l'ensemble des dispositions du code du travail. Ensuite, une responsabilité financière sur les salaires et indemnités dues. Enfin, une responsabilité solidaire sur les conditions d'hébergement.

Par ailleurs, les députés ont créé des sanctions supplémentaires : mise en place d'une «liste noire», publiée sur internet, d'entreprises et de prestataires de services qui ont été condamnés pour des infractions constitutives de travail illégal ; interdiction, pour une durée de cinq ans, de percevoir toute aide publique pour toute entreprise condamnée pour travail illégal.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 6/03/2014



Transparence ?

Comment les électeurs pourraient-ils faire confiance à Jean-François Copé ? Alors qu'il a toujours voté contre les lois de transparence de la vie politique, il demande, maintenant qu'il est mis en cause dans une affaire de surfacturation, une nouvelle législation pour la transparence de la vie politique et médiatique. Le groupe UMP à l'assemblée nationale va donc utiliser sa niche parlementaire pour tenter de faire voter une loi alors que la législation existe déjà.

En effet, les comptes des partis politiques sont déjà publiés, par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, depuis 1988. Comprenez qui pourra.

PS29

Chiffre de la semaine

10 milliards d'euros.

Le contrôle fiscal a rapporté 10 milliards d'euros en 2013, soit un milliard de plus qu'en 2012. L'objectif fixé par la loi de finances 2013 est donc atteint. Celle de 2014 prévoit encore 2 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

Ils sont partout ?

Pour un Patrick Gardet démasqué, combien y a-t-il de candidats proches du Front national ou de l'extrême droite sur les listes qui s'affichent de droite ou apolitiques ? Car même si le parti de Marine Le Pen ne présente des listes qu'à Brest, Quimper et peut-être Morlaix, l'extrême-droite peut avoir des adhérents dans d'autres communes.



Patrick Gardet et Marine Le Pen

Il n'y avait aucune raison pour soupçonner la proximité de Patrick Gardet, candidat sur la liste d'opposition à Riec-sur-Bélon, avec Marine Le Pen. Sauf que... lors de son déplacement à Guerlesquin, le 25 novembre 2013, la présidente du Front national a rencontré ses supporters. Le site <http://www.breizh-info.com/> a suivi ce déplacement et a publié plusieurs photos, dont une où on peut voir clairement Patrick Gardet poser, ostensiblement ravi, aux côtés de Marine Le Pen. Le *Télégramme* a repris cette photo qui prouve à l'évidence les amitiés frontistes du candidat de

Riec-sur-Bélon. Il n'a d'ailleurs pas nié et a annoncé son retrait de la campagne électorale.

Mais combien de sympathisants ou d'adhérents du FN ou de groupes d'extrême-droite sont présents, sur les listes étiquetées de droite ou apolitiques ? Pour un, qui s'est bêtement fait prendre en photo aux côtés de la présidente du Front national, combien sont candidats ?

On est d'autant plus en droit de se poser la question après la publication d'une interview de Marie Anne Haas sur le blog régional du Parti de la France, le 25 février. Ancienne responsable du Front national dans le Finistère, Marie Anne Haas est déléguée du Parti de la France, dirigé par Carl Lang, dans le Finistère. Dans cette interview, l'ancienne candidate du Front national aux Législatives 2012, dans la 6^e circonscription, explique sa stratégie pour les Municipales.

« Nous avons encouragé nos sympathisants et militants à s'associer à des listes d'intérêt local. »

« Nous avons donc appelé tous les électeurs sensibles aux principes qui sont les nôtres, à rester mobilisés pour cette élection, quelque soit le cas de figure qu'ils rencontrent dans leur commune. Je rappelle à cet effet que les élections municipales sont avant tout des élections locales et non nationales. Ainsi, nous avons encouragé nos sympathisants et militants à s'associer

à des listes d'intérêt local ou à mener des listes comme je le ferai moi-même à Quimper. »

Au Relecq-Kerhuon on peut voir fleurir des affiches de Marine Le Pen, alors que le FN n'y présente pas de liste.

Jusqu'à présent, seuls les candidats du FN signaient la charte de la manif pour tous contre le mariage pour tous. En signant ce texte, ces candidats s'engageaient à demander l'abrogation du mariage pour tous et à demander « la liberté de conscience » pour les maires.



Une ex élue FN contre le mariage pour tous

Cependant, plusieurs candidats, sur des listes étiquetées UMP ou UDI ont également signé cette charte. Trois figurent sur la liste Malgorn, à Brest et deux sur la liste du Buit à Plouzané. Étrangement, les têtes de listes concernées n'ont pas trouvé utile d'informer les électeurs de ces engagements. Mais peut-être n'étaient-elles pas informées ?

Mauvais genre à Quimperlé



Quand les publications religieuses contribuent à donner de la légitimité aux élucubrations de groupes marginaux, une mise au point s'avère nécessaire.

Depuis quelque temps, dans le sillage des opposants au mariage pour tous, se développe un mouvement qui tente de faire croire que l'école publique a pour mission d'enseigner une pseudo-théorie du genre aux élèves.

À Quimperlé, Olivier Manaud, curé doyen, docteur en théologie, dans le bulletin paroissial de la dernière semaine de février, s'en prend directement à la COCOPAQ pour une exposition réalisée par des lycéens de Quimperlé.

« Avec beaucoup de déception, nous avons appris que la COCOPAQ organisait des expositions sur le "genre" dans les médiathèques de la région. Le "genre" est une idéologie sans aucun fondement scientifique et remettant en cause les fondements mêmes de notre humanité : la complémentarité entre l'homme et la femme », annonce le docteur en théologie qui n'hésite pas à renvoyer ses lecteurs

vers le site <http://www.vigi-gender.fr> qui tente, maladroitement, de faire croire à un complot visant à obliger les filles à devenir des garçons et vice-versa.

L'exposition mise en cause a été réalisée par des lycéennes et des lycéens du club Unesco du lycée professionnel Roz Glaz de Quimperlé, accompagnés d'une enseignante en histoire et une assistante d'éducation. Elle vise à faire réfléchir sur les rapports femmes-hommes et à lutter contre les discriminations. Les photos sont si réussies que l'expo, après les médiathèques de la COCOPAQ, sera présentée au Parlement européen. « La députée européenne, Isabelle Thomas, a totalement adhéré au projet », explique Nicolas Morvan, président de la COCOPAQ. Auparavant, la députée, Patricia Adam, et la ministre, Cécile Duflot, avaient également salué le travail de ces lycéens.

Dans un courrier, le Premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa, a rappelé à l'évêque de Cornouaille et Léon que la grande majorité des catholiques, singulièrement dans le département, n'adhèrent pas au genre de thèses diffusées par le vigi-gender et que le rôle des responsables, politiques et religieux, doit consister à apaiser les passions et non à les aviver, et que le curé de Quimperlé serait bien inspiré d'en tenir compte.

Européennes : vers une victoire du PSE

Alors que le *Manifesto* a été adopté à Rome le 1^{er} mars, la campagne pour l'élection européenne, qui se déroulera le 25 mai, se prépare autour des candidats, Isabelle Thomas, la tête de liste, et Marc Coatanéa, candidat dans le Finistère.

Le 22 février, les city groups de Brest et Quimper ont organisé une réunion de formation à Brest avec Arash Saeidi, formateur du PSE. Isabelle Thomas a insisté sur l'importance de la mobilisation de tous les adhérents et, au-delà, de tous les Européens convaincus pour faire gagner la liste qu'elle mène. « **Le sens du vote n'est pas pour ou contre l'Europe, mais quelle Europe voulons-nous ?** », a-t-elle rappelé.

Alors que les anti-européens s'emploient à caricaturer le fonctionnement des institutions européennes, cette réunion était d'abord destinée à rappeler comment sont prises les décisions au sein de l'Union européenne. Qui veut noyer son chien

prétend qu'il a la rage. Pour l'union européenne, c'est pareil. Les eurosceptiques font croire que c'est compliqué, donc opaque et non transparent. Mais les institutions françaises sont-elles plus simples à comprendre ? En quelques minutes, il est possible d'expliquer quelles sont les prérogatives de la commission européenne, du Parlement et du conseil des ministres. Mais aussi de rappeler qui prend in fine les décisions ou qui utilise son droit de veto pour empêcher toute

réforme, notamment en ce qui concerne l'harmonisation fiscale.

La mobilisation pour la campagne des Européennes est d'autant plus importante que la victoire, pour les socialistes et sociaux démocrates, est possible dans le futur Parlement européen. Le PPE est affaibli partout en Europe tandis que les sociaux démocrates et les travaillistes sont crédités de très bons scores dans toutes les enquêtes d'opinion.



À Brest le 22 février

Compte tenu de la taille de la circonscription européenne qui s'étend du Mont Saint Michel au sud de la Rochelle et de Brest au Mans, internet et les réseaux sociaux seront des éléments incontournables de cette campagne. « **Nous devons être présents sur le terrain, mais aussi sur internet** », a rappelé Arash Saeidi. Dans toute l'Europe le hashtag #knockthevote sera, sur Twitter, le signe de ralliement de tous les « activists » qui défendent une autre Europe et soutiennent la candidature de Martin Schulz à la présidence de la commission.

L'invité de la semaine

Mémoires des esclavages

Max Relouzat

D'ici quelques mois, sur le port de Brest, se dressera une sculpture destinée à rappeler les souffrances de tous les esclaves, nous explique Max Relouzat, président de l'association Mémoires des esclavages.

Cap Finistère : Pouvez-vous nous présenter Mémoires des Esclavages ?

Max Relouzat : L'idée est née à l'occasion de la Coupe du monde de football de 1998. Je me suis demandé comment un pays qui se rassemblait derrière son équipe de foot composée de joueurs venant de tous les horizons, souvent descendants d'esclaves, pouvait ensuite se déchirer et développer des discours racistes et xénophobes. Pour moi, le métissage est l'avenir du monde. L'association Mémoires des esclavages s'est fixée une double mission. D'abord participer, tous les 10 mai, aux commémorations de la fin de l'esclavage. Il faut saluer la loi Taubira qui a institué cette date unique alors qu'auparavant chaque ancienne colonie célébrait la fin de l'esclavage à une date différente.

Ensuite, réaliser une grande sculpture en mémoire des victimes des esclavages.

Cap Finistère : Quel est le sens du monument que vous voulez ériger ?

Max Relouzat : Il s'agit d'une sculpture représentant deux masques géants. Un qui regarde l'Europe et l'autre les quatre autres continents. Nous voulons ainsi rendre hommage aux victimes des esclavages, d'hier et d'aujourd'hui. Je précise bien tous les esclavages du passé et du présent. Pour moi, les masques correspondent exactement au message que je souhaite faire passer : ils sont universels et ils jouent avec l'ombre et la lumière. Au début je pensais réaliser une œuvre en noir et blanc mais cela ne correspondait pas exactement à mon état d'esprit. Il ne s'agit pas d'un problème de Blancs et de Noirs. Depuis qu'il existe, le capitalisme exploite les plus faibles.

Cap Finistère : Pourquoi à Brest, qui a peu participé au commerce triangulaire ?

Max Relouzat : Tous les ports français de

la façade Atlantique ont, de près ou de loin, participé au commerce triangulaire. Je voulais que cette sculpture soit installée dans un port, face à l'océan. C'est à Brest que j'ai reçu le meilleur accueil. François Cuillandre a tout de suite compris le sens de ma démarche.

Cap Finistère : Comment vous aider ?

Max Relouzat : Nous avons encore besoin d'argent pour boucler le projet. D'ailleurs nous serons, le 29 mars, à la salle des syndicats, à Brest. Nous avons sollicité les collectivités locales mais nous voulons aussi que les citoyens s'approprient ce projet et y participent à la mesure de leurs moyens. Mémoires des esclavages est une association reconnue d'intérêt général, donc les dons sont déductibles des impôts.

En savoir plus : <http://www.memoiresdes-esclavages.fr/> Vous pouvez envoyer vos dons à Mémoires des esclavages : 24 avenue des Cormorans à Quimper.



Agenda

8 mars

8h30 : Journée internationale des Droits de femmes, salle Max Jacob à l'Espace Frézier à Plougastel Daoulas.

23 mars

Premier tour des élections municipales.

24 mars

12h00 : Conseil fédéral à Quimper.

30 mars

Second tour des élections municipales.

25 mai

Élections européennes.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428

N° 1039 - Vendredi 7 mars 2014

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A.

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68 - Fax 02 98 55 62 28

ANGELI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19, Chemin de Lost Ar C'hoat
29000 QUIMPER
SIREN 539 275 339 RCS QUIMPER

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Monsieur Éric ANGELI, demeurant 19, Chemin de Lost Ar C'hoat - 29000 QUIMPER, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur William ANGELI.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

ABO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 262 500 euros
Siège social : 18, rue Jean Jaurès
29200 BREST
339 899 783 RCS BREST

AVIS DE MODIFICATIONS

Des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 décembre 2013, il résulte la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :
- Commissaire aux comptes titulaire : Société GORIOUX FARO & ASSOCIÉS 11, rue Félix Le Dantec - 29000 QUIMPER ;
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Hubert MERCIER 11, rue Félix Le Dantec - 29000 QUIMPER.

Nouvelles mentions :
- Commissaire aux comptes titulaire : Madame Évelyne HÉNAULT 26, rue Vasco de Gama - 75015 PARIS ;

- Commissaire aux comptes suppléant : Société Internationale d'Expertise Index 52, rue la Boétie - 75008 PARIS.

Pour avis, Le Directeur Général.

GEFICO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 367 500 euros
Siège social : 18, rue Jean Jaurès
29200 BREST
310 186 994 RCS BREST

AVIS DE MODIFICATIONS

Des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 décembre 2013, il résulte la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :
- Commissaire aux comptes titulaire : Société GORIOUX FARO & ASSOCIÉS 11, rue Félix Le Dantec - 29000 QUIMPER ;
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Hubert MERCIER 11, rue Félix Le Dantec - 29000 QUIMPER.

Nouvelles mentions :
- Commissaire aux comptes titulaire : Madame Évelyne HÉNAULT 26, rue Vasco de Gama - 75015 PARIS ;

- Commissaire aux comptes suppléant : Société Internationale d'Expertise Index 52, rue la Boétie - 75008 PARIS.

Pour avis, Le Directeur Général.

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIÉS

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

Ô BREIZH MÈME

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Quai Éric Tabarly
Port du Château - 29200 BREST
753 985 241 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2013, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Mention en sera faite au RCS de BREST.
Pour avis.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 19 février 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination :

WELAT.

Siège : 42, place Napoléon III - 29200 BREST.

Capital : 1 000 euros.

Objet : L'activité de restauration rapide.

Gérant : Madame AVCIL Nurcihan demeurant 16, rue du Berry - 29200 BREST.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.

SAS MRI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social : 42, rue Algésiras - 29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BREST du 21 février 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.

Dénomination :

SAS MRI.

Siège social : 42, rue Algésiras - 29200 BREST.

Objet : Transactions sur immeubles et fonds de commerce, achat, vente et location.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros (apport en numéraire).

Président : Monsieur Didier RIO demeurant à BREST (29200) - 2, rue Algésiras.

Admission aux assemblées : Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné sur la convocation. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix au moins. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés disposant du droit de vote, les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Immatriculation : RCS de BREST.

Pour avis.

Disparitions

Nous avons appris le décès de Jeannine Guivarc'h, l'épouse de René-Louis, de la section des Abers. Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille et ses proches, nos plus sincères condoléances et l'assurons de toute notre solidarité.

Nous avons appris la disparition, à l'âge de 103 ans de Marie Marchadour, de Taulé, doyenne de la Fédération.

Nous adressons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2014 de la société **LES CHARMES**, société civile immobilière au capital de 200 euros, siège social : 17, rue Des Bouges - 79430 LA CHAPELLE SAINT LAURENT, RCS BRESSUIRE n° 445 325 632.

L'avis de constitution a été publié dans LA CONCORDE, le 20 février 2003.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 27 février 2014 et de modifier l'article des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 17, rue Des Bouges - 29430 LA CHAPELLE SAINT LAURENT.

Nouvelle mention : 2, rue des Sabotiers - 29360 CLOHARS CARNOËT.

Objet social : Investissement immobilier locatif.

Durée pour laquelle la société a été constituée : 99 ans.

La société sera radiée du RCS de BRESSUIRE et immatriculée au RCS de QUIMPER. Il a été décidé de modifier dénomination de la SCI et de modifier l'article des statuts.

Ancienne mention : SCI LES CHARMES.

Nouvelle mention : SCI LIBERTY 2014 AGGI. Il a été décidé de modifier cession de parts et de modifier l'article des statuts.

Ancienne mention : Les anciens associés : Madame CHEMIN Isabelle (95% des parts) Monsieur BOUCHET Jean (5% des parts). Lié au divorce Madame CHEMIN Isabelle est propriétaire de 100% des parts.

Nouvelle mention : Les nouveaux associés CHEMIN Isabelle (97 parts), Mademoiselle Amandine BOUCHET (1 part), Monsieur Glenn BOUCHET (1 part) et Monsieur Guillaume BOUCHET (1 part).

Gérante Madame CHEMIN Isabelle.

GM AGENCEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kergollé
29470 PLOUGASTEL DAOULAS
537 539 041 RCS BREST

Le 21 février 2014, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, Monsieur Gérard MORVAN, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 21 février 2014.
Radiation au RCS de BREST.

SARLAGENCE PIERRES IMMOBILIER

6, rue Jean-Baptiste Bousquet
29000 QUIMPER
RCS QUIMPER 539 503 08

Suite à l'Assemblée Extraordinaire du 18 février 2014, constatant la démission du gérant, Monsieur NASSAR Ghassan demeurant 8, rue de Brest à GOUESNOU, a été nommé nouveau gérant de la société.

Pour avis,
La Gérance.

Ce numéro a été imprimé à
4800 exemplaires